PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi, 20 octobre 2015 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard, Inès Pontiroli et Dr Jean Amyotte

Également présent: M. Benedikt Kuhn, directeur général

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

James Eggleton - Publication de l'ordre du jour sur le site internet

- Élection partielle

15-10-2550

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Parole au public et questions
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Rivière Quyon
- 4. Maison Luskville pour discussion
- 5. Consultation prébudgétaire, pour discussion
- 6. Dossiers ressources humaines, pour discussion
- 7. Mise à jour Moniteurs SSI
- 8. Période de question du public
- 9. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard Appuyé par : Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants:

- 7. Augmentation de la subvention des chemins de tolérance
- 8. Chemin Terry-Fox, extrémité sud à la rivière des Outaouais
- 9. Limite de vitesse sur les chemins de la Sapinière, avenue des Plages et du Lac

Adoptée

15-10-2551

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR RÉDUIRE LA SÉDIMENTATION DE LA RIVIÈRE QUYON

ATTENDU QU'UNE étude préliminaire, réalisée par l'Agence de bassin de versant des 7 et Groupe Hémisphères, a confirmé que la rivière Quyon est en grande partie responsable de l'ensablement à la jonction de la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE l'accumulation des sédiments à l'embouchure de la rivière Quyon menace les opérations du traversier et le développement du secteur;

ATTENDU QUE l'accumulation de sédiments entrave l'utilisation des quais municipaux;

ATTENDU QUE la firme Cima+ propose, pour 20 293,09\$, plus taxes, une étude de faisabilité pour identifier les interventions qui seraient les plus efficaces et pour fixer des budgets estimatifs à ces interventions;

ATTENDU QUE l'identification des options possibles est nécessaire en vue d'obtenir les autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le comité de développement riverain de Quyon accepte d'assumer la moitié des coûts;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli Et appuyé par: Dr Jean Amyotte

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte d'assumer une partie des coûts de l'étude de faisabilité proposé par Cima+, pour un montant de 4 097,70\$ plus taxes.

Adoptée

Le maire suppléant Brian Middlemiss et le conseiller Thomas Howard se retirent de la table à 20h20

15-10-2552 MONITEURS – FORMATION POMPIER I OU DE SPÉCIALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la formation mise autant sur l'apprentissage pratique que théorique ;

CONSIDÉRANT QUE l'instructeur doit travailler en collaboration avec les moniteurs dans la formation ;

CONSIDÉRANT QUE l'École nationale des pompiers du Québec demande un ratio de 8 pompiers par moniteur dans les pratiques en caserne pour Pompier I et un ratio de 5 pompiers par moniteur pour les spécialités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des pompiers avec la formation requise pour être moniteur ;

Considérant la recommandation du directeur du service des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 15-10-2538 n'est valide en raison d'absence de quorum ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par: Ines Pontiroli Appuyé par: Dr Jean Amyotte

ET RESOLU QUE le Conseil municipal reconnaisse que les pompiers suivants sont aptes à être moniteur dans le cadre de la formation Pompier I et les spécialités, comme identifié :

NOM	POMPIER I	FORMATION DE SPÉCIALITÉS
Tom Howard	Non	Oui (conduite véhicule)
Mario Allen	Oui	Oui
Brian Middlemiss	Oui	Oui
Kevin Mansey	Oui	Oui
Stéphan Tremblay	Oui	Oui
Brent Emmerson	Oui	Oui (conduite véhicule)
Mathieu Hull	Oui	Oui

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le taux horaire pour les moniteurs soit établi à 25,00 \$ 1'heure;

IL EST AUSSI RÉSOLU DE demander au directeur du service des incendies de préparer une cédule pour les formations avec moniteurs pour les fins de la préparation budgétaire

ET IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal abroge la résolution 09-08-274.

Adoptée

Le maire suppléant Brian Middlemiss et le conseiller Thomas Howard retournent à la table à 20h25

15-10-2553 HUIS CLOS

Il est

Proposé par: Dr Jean Amyotte Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'aller en huis clos à 20h27.

Adoptée

15-10-2554 RETOUR À L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Dr Jean Amyotte Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de retourner à l'assemblée à 20h46

Adoptée

15-10-2555 RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE certaines plaintes concernant les relations de travail puissent viser les gestionnaires de la gestion quotidienne des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir un processus de plainte et de résolution des conflits de travail transparent et sain;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli Appuyé par: Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'Adjoint à la direction générale, en collaboration avec le conseiller juridique de la municipalité, pour prendre en charge les dossiers de ressources humaines visant le Directeur général ou la Directrice générale adjointe et Directrice des ressources humaines;

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE dès qu'une plainte de cette nature est signifiée à la direction générale, la garde du dossier physique de l'employé soit immédiatement confiée à l'Adjoint à la direction générale;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU qu'en pareille situation, l'Adjoint à la direction générale se rapporte directement au conseil municipal et qu'il veille à ce que les élus visés, si c'est le cas, ne participent pas à la prise de décision.

Adoptée

15-10-2555-1 <u>CHEMIN TERRY-FOX</u>

CONSIDÉRANT QUE les résidents du chemin Terry-Fox se plaignent de la circulation allant et venant de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE M. Salah a confirmé qu'une municipalité peut fermer un chemin municipal;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau est propriétaire de la moitié du chemin Terry-Fox;

Il est

Proposé par: Dr Jean Amyotte Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de contacter la ville de Gatineau afin d'obtenir la permission de fermer l'extrémité sud du chemin Terry-Fox.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Personne du public n'avait de questions

15-10-2556 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h48 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL

[«] Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».